

TRANSCRIPTION DES COMMENTAIRES ANNUELS DE J.B.CHAUTARD ,  
CURE « éclairé » D'ALLUYES ,  
SUR LES EVENEMENS REMARQUABLES DES ANNEES 17XX  
tels qu'on les trouve à chaque fin d'année de 1783 à 1791 dans les registres  
paroissiaux de son église,

Source : Archives Départementales d'Eure et Loir , Alluyes , GG25 , BMS 1782-1792  
consultables sur le site Internet des archives départementales

Ceci est une transcription que j'ai voulue la plus fidèle possible, en conservant les fautes d'orthographe (« où » à la place de « ou » par ex. ) et dans une moindre mesure les traits de plume . Lorsqu'il y a une difficulté de lecture ou de compréhension, le commentaire est ajouté *en italique* afin de bien le distinguer du texte originel. Le signe « & » peut soit être mis pour « etc etc » soit être des « arabesques de plume » en fin de phrase sans signification particulière.

---

Alluyes est situé entre Chartres (30km) et Chateaudun (20 km). La commune compte aujourd'hui environ 700 habitants ( et Jean Pierre Coffe ! ) ; je n'ai pas trouvé d'estimation de sa population à la veille de la Révolution. J'ai découvert par hasard ces pages ; ces commentaires sur les événements de l'année écoulée sont assez rares dans les registres paroissiaux. Dans le cas présent, ils sont d'autant plus intéressants qu'ils couvrent les trois premières années de la Révolution. J'ai été surpris de voir ce curé aussi bien informé de ce qui se passait à Versailles et à Paris . Etait-il lecteur de gazettes ? Sinon d'où tenait-il ses informations ?

Par ailleurs, voici un curé qui se montre très critique sur les privilèges et les privilégiés, résolument partisan de la Révolution , en tout cas tant qu'elle prône une monarchie constitutionnelle ; il juge sévèrement la fuite à Varenne mais tempère son jugement immédiatement après, lorsque le Roi accepte la Constitution. Il prête serment sans problème et parle des prêtres « insermentés » comme de fanatiques excitant le peuple.

On en sait un peu plus sur lui grâce aux relevés effectués par le Cercle de Recherche Généalogique du Perche Gouët (CRGPG). Il est né le 17 juillet 1758 à Patay ( Loiret ) . Son père, né à Bonneval (28), s'y était marié en 1757 avec Catherine Marie Thérèse SEVIN et y était aubergiste. Ce fils aîné se dirige donc vers la prêtrise. Il est vicaire et chapelain à Montboissier de 1783 à 1785. Ce village est à 3 km d'Alluyes et JB Chautard est peut être aussi vicaire d'Alluyes. Comment expliquer sinon qu'il ait complété le registre d'Alluyes fin 1783 et fin 1784. En tout cas, Giles

BLIN, curé d'Alluyes depuis 1765 meurt le 25 avril 1785 et JB Chautard prend sa succession.

Il y exerce jusqu'au 9 mai 1792, date de sa nomination à Orléans comme Vicaire Episcopal. L'évêque d'Orléans, Louis de Jarente de Sénas d'Orgeval, est un des rares évêques à avoir prêté serment ( 4 évêques à la tête de diocèse et 3 évêques in partibus ). Il démissionnera en novembre 1793, se mariera et finira sa vie à Paris comme professeur en collège. JB Chautard, lui, reste vicaire épiscopal jusqu'en 1816. Il redevient alors curé à Pré-Saint-Evroult (28), pas très loin d'Alluyes de 1816 à 1823 (vengeance de la Restauration ?) puis à Montboissier de 1823 à 1842. Il décède le 14 mars 1843 à Montboissier à l'âge donc de 84 ans.

Le Vendredi  
27 de mai  
Jean Bapt.  
Chautard Vicaire  
et chapelain à  
Montboissier  
a pris possession  
de la cure d'Alluyes  
vacante par la  
mort du Sr. giles  
Blin le 25 avril  
1785

Ay faire toutes fonctions Curiales jusqu'à ce qu'il y ait un Successeur de nomme ou qu'il en ait été parvenu autrement ordonné et sera notre présente Communi-  
lie au Sr. de la Meze paroisserie de laditte  
paroisie d'Alluyes insoute sur les Registres de  
laditte Eglise et notifiée aux Marguilliers & Principaux  
habitans de laditte paroisie afin que les autres en  
soient par eux avertis. Donne a quatre sous le  
seing de notre grand vicaire. Le quatre may mil sept  
Cent quatre Vingt cinq. An 5. Signé D. Melchiorne  
Signe de Navee Paraphé et plus bas est aussi écrit  
Car Mandement Spécial avec Paraphé  
J. Gondou Secrétaire Cordelier de Provant

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vingt unies

27 mai 1785 il arrive à la cure d'Alluyes

ans ont signé et les autres  
Pierre Blot Jean Louis Davin Chautard  
Curié d'Alluyes

L'an Mil sept cent quatre Vingt deux le  
Neuf de mai Jean Baptiste Chautard prêtre  
curé de cette paroisie depuis sept années révolues  
a reçu des pouvoirs de Vicaire Episcopal de  
l'Eglise paroissiale & Cathédrale d'Orléans.  
Le dix sept du même mois jour de l'Ascension il  
a fait au District de Châteauneuf, la démission  
de la cure et est parti le quatre du mois de  
juin suivant pour aller à son nouveau poste.  
J. B. Chautard  
Vic. Ep. d'Orléans

Messieurs les Spectateurs Châteauneuf

9 mai 1792 nommé vicaire épiscopal

Fin

Du registre de l'année 1783 contenant  
Baptêmes .....19 dont 5 garçons et 14 filles  
Mariages.....4

Le double du present Registre déposé au greffe royal d'Yonville  
le 11 mars 1784

signature

### Evenemens remarquables de l'année 1783

Il faut rapporter à cette année la belle et agréable mais très inutile invention des ballons où globes aérostatiques dont Mrs de Montgolfier frères sont les auteurs , voyez le registre de l'année suivante

Le 21 9bre (*novembre* ) Mr Le Marquis d'Arlandes et Mr Pilatre de Rosier sont partis du château de la Muette a une heure 54 minutes portés par la machine aérostatique de Mr de Montgolfier, ils ont traversé la Seine , et ont été descendre au bout de 25 minutes dans les champs près du nouveau Boulevard.

Le premier Xbre (*décembre*)à une heure 40 minutes Mrs Charles et Robert se sont élevés majestueusement et à la stupéfaction d'une multitude infinie de spectateur de dessus le grand bassin des tuileries à Paris, à l'aide d'une machine aérostatique remplie d'air inflammable. Mr Robert a descendu au bout de deux heures dans la prairie de Nesles, 19 lieues de Paris. Mr Charles s'est enlevé seul de nouveau et a poursuivi sa route une lieue de demie plus loin.

## Evenemens remarquables de l'année 1784

### Médecine

Le nommé Mesmer Medecin après avoir parcouru toutes les cours de l'Europe est venu se fixer à Paris où il a fait connaître son système de guérison. Son principe fondamental est de ne reconnaître qu'une seule cause de maladie et un seul remède. La première, la perturbation où l'équilibre rompu des humeurs et l'autre un fluide inhérent en plus ou moins grande quantité dans tous les corps et surtout dans le corps animal, dont l'action peut être dirigée d'une manière à conserver la santé où à la rétablir. Il appelle ce fluide Magnétisme animal nom que son système a retenu. Le moyen de diriger et de faire agir le magnétisme animal est les contacts qu'une (?) personne posée vis à vis d'une autre de telle ou telle manière produit telle ou telle sensation plus ou moins vive, laquelle est capable de rétablir la santé. Pour donner plus de ressort et plus d'activité à ce fluide, Messmer imagine un grand baquet qu'il emplit d'eau et de bouteilles pleines d'eau magnétisées à sa manière. Ce baquet est fermé d'un couvercle percé de trous à différentes distances d'ou partent des branches de fer coudées qui viennent toucher par leur extrémité la partie malade et produisent conjointement avec les gestes atouchements et grimaces de l'opérateur Messmer des sensations différentes chez les différents sujets, de là les spasmes, les évanouissements, les convulsions, les ris, les cris et de tout cela connus sous le nom de crise. Il faut dire que plusieurs malades autour du baquet sont joints et comme garrotés par une corde qui les fait communiquer les uns aux autres et au baquet. De là la folie des baquets qui actuellement sont multipliés dans toutes les villes, qui produisent des effets singuliers et n'opèrent que des guérisons très équivoques. Il n'y a qu'un très petit nombre d'initiés qui pour la somme de 100 louis apprennent, dit on, le secret et la méthode unique du Magnétisme et sont comme les Lieutenans de Messmer.

La faculté de médecine est révoltée contre ce système destructeur de l'art d'Hyppocrate, on écrit beaucoup de brochures pour et contre. L'expérience et le tems feront voir quelle confiance il faut avoir dans ce système qui ne manquera pas de s'en aller en fumée ainsi que la réputation de son auteur.

### Physique

un autre objet de curiosité plus important est l'invention des ballons qui ont pris naissance dans la même année.

Les Mrs de Montgolfier freres Physiciens Mécaniciens en sont les auteurs. Un ballon est un globe ovale en taffetas ciré, gomé qu'on remplit d'air inflammable qu'on appelle gaze et qui est propre à l'élever dans l'air par sa légéreté spécifique. On est parvenu à en faire de considérables et à y adapter et joindre un petit char qui contient un ou plusieurs voyageurs aériens, au grand étonnement de tout le monde, à la

stupéfaction au fremissement au délire et à l'enthousiasme d'une multitude de spectateurs on a vu des physiciens, des gentilshommes s'exposer dans les airs à ballon perdu ,s'élever à la hauteur de douze cent toises et faire huit à neuf lieues dans l'espace d'une heure. Les noms de Pilatre de Rosier, de Charles Robert Blanchard, Romain seront immortels  
voyez le registre de l'année précédente.

Après une chute de neiges considérable, une fonte subite et abondante, les eaux ont grossi tout à coup le Lundi gras et ont inondé presque toutes les maisons d'alluÿe. L'eau est entrée dans la salle du Presbytère à un demi pied de hauteur.

Chautard  
curé successeur du Sr Blin

Le present registre contient tous les actes de tous les baptemes et mariages faits pendant l'année 1785.

Chautard  
curé d'Alluÿes

### Evenements remarquables de l'année 1785

Le 7 janvier Mr Blanchard Physicien Mécanicien a traversé la mer depuis Douvres jusqu'à Calais dans un ballon où plutot dans un char attaché au Ballon imaginé par Mrs Montgolfier. Il a été reçu avec son compagnon de voyage Mr Jeffries ? Medecin anglais, par les habitans de Calais qui leurs firent tous les honneurs imaginables. On a élevé une colonne triomphale dans le lieu de leur descente. Le Sr Blanchard a fait plus de vingt voyages aériens toujours avec succès. Il s'occupe lui et plusieurs autres Physiciens des moyens de direction. (invention plus curieuse qu'utile, jamais on n'a vu de spectacle plus imposant et plus brillant que l'enlèvement d'un Ballon superbement orné qui emporte avec lui un voyageur au milieu des airs et semble le ravir à la terre qui va bientôt disparaître pour lui.

Mr Pilatre de Rozier fondateur du musée a Paris a été moins heureux que Mr Blanchard. Il a eü le malheur de voir son ballon qui le renfermait avec Mr Romain son beau frere , de voir, disje, son ballon prendre feu au milieu de sa course aérienne et de perir miserablement dans une chute presque semblable a celle d'Icare. Il n'a gagné qu'une triste célébrité.

Au mois d'avril le nommé.... dit Délicat a été pendu à Bonneval le lundi à une heure après midi en plein marché.

## Evenemens remarquables de la dite année (1786)

Les habitans de cette paroisse de concert avec Mr Le Curé sont convenus de prier Mgr l'évêque de Chartres de leur accorder un vicaire pour aider le dit Sr curé dans toutes les fonctions et les autoriser ou du moins permettre et souffrir que l'on prît sur les deniers de la fabrique une somme annuelle de 200 <sup>π</sup> (*livres*) pour une partie des honoraires dudi vicaire, Mr le curé s'obligeant à remplir le reste : ce qu'ils ont obtenu en effet et ont eü pour 1er vicaire Mr l'abbé Caillé qui est entré en exercice au mois de juillet de la présente année.

---

Le Prince Louis Cardinal de Rohan Evêque de Strasbourg grand aumonier de France riche par millions, le réunissant sur sa tête les plus gros bénéfices, mis en prison à la Bastille et detenu pendant plusieurs mois, il paraît certain qu'il a trempé et qu'il a été un des principaux auteurs de l'escroquerie d'un collier de perles précieuses estimé seize cens mille livres 1600000 <sup>π</sup> et cette inculpation est fondée sur les accointances avec Mme Lamotte dame d'honneur de la reine qui a fait tourner le vol à son profit. Ce qui a rendu le crime capital c'est que la reine a été compromise on a supposé un billet falsifié signé faussement d'elle pour tromper les deux joualliers possesseurs du fameux collier. La fraude étant reconnue à l'Echéance des paymens fixés le Sr Cardinal a été arrêté et detenu plusieurs mois. Il a perdu sa charge d'aumonier, a été confiné dans son abbaye de la chaize dieu en auvergne et de là à tours, vivant comme un honnête particulier avec un revenu encore trop considérable pour ses mérites, jusqu'à ce que le collier emporté et depecé par Mme Lamotte et son mari soit payé et toutes ses autres grosses dettes aussi. La dame Lamotte qui jusqu'ici avait passé faussement pour tenir à une illustre famille et même descendre d'un de nos roys, Henry second a été emprisonné marqué publiquement à l'épaule et condamnée à finir ses jours dans un couvent.

---

Le présent registre contient l'acte de tous les baptêmes, mariages et sépultures faits en l'année 1787 par moi prêtre curé de Notre Dame d'Alluÿe JB Chautard

Evenemens remarquables de l'année 1787

---

I

Louis XVI a convoqué une assemblée des notables de son royaume, dont l'ouverture s'est faite à Versailles le 28 janvier et elle a continué jusqu'au 25 du mois de mai. Elle a servi à mettre au jour un deficit considerable dans les finances porté a plus de 140 millions par la mauvaise administration de Mr de Calonne alors conseiller général qui a été congédié et est actuellement réfugié en angleterre où il enfante des mémoires pour se justifier. \_\_\_Mr de Brienne archevêque de Toulouse a été établi à la tête du conseil. \_\_\_\_\_ un autre résultat de l'assemblée des notables a été l'établissement des assemblées provinciales dans chaque généralité. Celle d'Orléans a commencé le dix sept 9bre (*novembre*) et a fini le 17 Xbre (*décembre*) sans qu'on soit encore plus instruit

2°

Une fille de Montboissier de 20 a 22 ans nommée Bonnin, passablement jolie, poussée par un désespoir où dépit amoureux s'est précipitée de dessus le grand pont dit le pont de l'isle près la grille latérale du parc de Montb<sup>ier</sup> le 23 juin a 10 hres du matin en présence de plusieurs laveuses. Elle a été retirée aussi promptement qu'il a été possible, mais tous les secours administrés ont été inutiles pour la rapeler à la vie.

3°

le 13 juillet a trois heures après midi une grêle terrible et funeste a détruit dans moins d'un quart d'heure la plus belle apparence de récolte dans les paroisses de Saumeray, Bouville, Vitray, Audeville &tc dans toute cette longueur et même audelà la nuée ne portait qu'environ un quart de lieüe de largeur on a remarqué beaucoup de grains de la grosseur du poing, les moindres gros comme des œufs de pigeon de manière que dans cette étendue de terrain les moissons étaient broyés, déchiquetées et comme la filasse sous la brise.

4°

Abondance considerable de grains de toute espece, belle seche et superbe récolte. Le bled (?) considerablement diminué et a un prix extrêmement bas. La plus méchante récolte possible en vin.



5°

Le presbytere a été réparé en grande partie, la dépense totale des réparations à monté à près de dix huit cent livres.

Grande crue d'eau la nuit de Noël. Tous les passages fermés

6°

Le roy mécontent de son parlement et picqué des remontrances vives et fortes qu'il lui fit pour empêcher l'impot territorial et celui du timbre sur tous les papiers et surtout ceux du commerce, jugea a propos d'exiler où plutôt de transférer son parlement à Troyes en Champagne le 14 aoust et après s'être relaché sur ces deux points, Sa majesté l'a rétabli dans ses fonctions au mois d'octobre suivant.

## Evènements remarquables de l'année 1788

1° Grande et remarquable crue d'eau le jour de Pâques, jusques dans les cours et maisons de plusieurs habitans.

2° ~~xxxxxx~~ Malheureux etat (?) des affaires publiques , démêlés et brouilleries dans le gouvernement. Le 8 mai Louis XVI a tenu un fameux ? Lit de justice dont l'effet et les suites ont été de suspendre le parlement de toute fonction, ce qui a duré jusqu'au mois d'octobre suivant , que le roy a retiré ses deux Edits dont le premier avait pour objet d'établir un impôt, le seul impôt raisonnable, l'impôt territorial, assis sur toute espèce de bien fonds sans distinction ni privilège de noblesse ni d' Eglise, le second tendant à réformer les abus innombrables dans l'administration de la justice . Le parlement et la nation entière a demandé une assemblée d'états généraux que le Roy a promis pour l'année suivante \_\_ suite de l'assemblée des notables ( de l'année dernière ) pour régler la forme et le mode de l'assemblée des Etats \_\_

3° le dimanche treize de juillet a sept heures du matin , meme jour que l'année précédente , un

la fontaine  
fable li.7

fléau qui répend la terreur  
fléau que dieu dans sa fureur  
inventa pour punir les crimes de la terre  
la grêle, puisqu'il faut l'appeler de son nom  
& & & & & & & & & & & & & & &

a dévasté, ruiné, anéanti l'espérance de toutes les espèces de récolte en plusieurs provinces et particulièrement dans notre beauce et notre diocèse. Il est difficile de se peindre la désolation et le malheur des pauvres grêlés surtout de ceux des paroisses nos voisines, Saumeray, Bouville, Vitrai, Montemain qui éprouvaient pour la seconde fois de suite cette affreuse calamité. \_ il s'est trouvé des grains de grêle d'une grosseur incroyable , du poids de plusieurs livres dans les environs de Rambouillet. \_ ce n'a été d'abord que placets et mémoires présentés de tous les cantons au roy et aux premiers ministres. Mais le mal était trop grand pour espérer des secours efficaces. Le gouvernement a commencé par distribuer une faible portion de secours aux plus pauvres cultivateurs pour encourager les semences prochaines. La paroisse d'alluÿe a reçu au total la quantité de trente septiers de bled mesure de Châteaudun, puis une somme de cent Ecus dans le fort de l'hiver pour les plus nécessiteux, cultivateurs ou non +.

+ plus une autre de 200 #

Les gros fermiers, ceux dont les pertes montent a des 5,6,7,10 mille livres sont encore a attendre des secours. Il paraît qu'on se repose sur les propriétaires qui sont dans l'impossibilité de subvenir à tout le mal.

4° Dès la fin du mois de novembre a commencé un des plus rigoureux hivers qu'on ait vu, il dure encore aujourd'hui trois janvier 1789. il ajoute au malheur persévérant et toujours subsistant de la grêle. Depuis quatre semaines la terre est couverte a plusieurs reprises d'une grande quantité de neige. Le thermomètre est descendu jusqu'a ~~quinze degré~~ dix huit degrés et demi au dessous de 0 , la cherté du pain est considérable, le septier de bled vaut jusqu'à 30 livres à Bonneval, point de travaux ni de la part du seig<sup>r</sup> ni chez le laboureur, une mortalité désole la paroisse, la misère est à son comble.

5° le jeudi trois de juillet très beau et très joli souper par la plus agréable soirée du monde, servi sur le haut de la tour d'alluÿe, a une société de huit personnes de xxxxx dont Mr le curé, Mr Bourgeois procureur fiscal, Mr Duquesne notaire&&& \_\_\_\_\_

## Evenemens remarquables de l'année 1789

1° La rigueur excessive de l'hyver a continué avec la même force jusqu'au 13 du mois de janvier. 18 degrés au dessous du point de zéro où de congellation au termomètre de Réaumur.

2° Cherté extrême et rareté de bled occasionnés tant par les malheurs de l'année précédente que par des accaparemens où magazinemens injustes et frauduleus. Révolte de la populace dans grand nombre de marchés plusieurs marchands de bled où autres personnes soupçonnées d'accaparemens en ont été la victime, leurs maisons ont été pillées, saccagées, incendiées &&&.

3° Les Parlemens, l'assemblée des notables du Royaume avaient fait naitre l'idée et demandé une ~~assemb~~ convocation des Etats généraux de la france qui ne s'étaient point tenus depuis 1614. ils ont enfin eü lieu et ont commencé au milieu des troubles et de la famine le 5 mai à Versailles. Par Le règlement préparatoire aux Etats généraux, le peuple où tiers Etat y a été admis en nombre égal à celui du clergé et de la noblesse réunis tous ensemble au nombre d'environ 1200 députés.

Lorsque les Etats furent assemblés, le 1er point de discussion à régler , savoir le vœu par ordre où par tête occasionna de grands débats et une scission entre les ordres. Le tiers état auquel se réunit la minorité du clergé fit enfin admettre le vœu par tête . Les autres se réunirent peu a peu a eux, moitié de gré, moitié par ~~force~~ crainte et il y eut une apparence de réunion générale ; mais le feu couvait sous la cendre. Des malintentionnés, des ennemis de l'ordre et du bien public, gens du plus haut rang et du plus haut clergé, des princes du sang royal exciterent sous main des troubles en faisant accaparer les bleds, augmentant la disette du pain et faisant par là soulever le peuple pour anéantir l'assemblée des Etats.

Mr Necker génois ministre des finances, nouveau Sully, l'idole du peuple est renvoié ; on fait défilier des troupes vers Paris, plusieurs camps se forment aux alentours de Paris et de Versailles, l'allarme est générale . Quelques régiments étrangers se répandent dans Paris, les habitans font la patrouille de nuit, forment en hâte une milice bourgeoise et se gardent eux mêmes : les barrières sont gardées, on arrête tous ceux qui entrent et qui sortent , entre autres un courier qu'on dévalise. On trouve dans ses bottes une lettre adressée au gouverneur de la Bastille ( fameux fort, prison d'Etat où une infinité de malheureux avaient péri victimes du despotisme et de la tyrannie des ministres ) on l'avertissait de tenir bon, qu'il aurait du secours dans peu d'heures. On arrête pareillement une correspondance avec le prévot des marchands où Maire de Paris. On fut convaincu qu'il y avait un complot formé contre la ville. Tout (*mot oublié : Paris ? « tout Paris »*) est en armes. La Bastille est assiégée dans les formes, emportée en cinq heures de tems. son gouverneur est pendu à un réverbère, sa tête est coupée et portée au bout d'une pique par les rues, idem du Prévot des

marchands &&& idem quelques jours après de l'intendant de Paris &&& des milices, a l'instar de celle de Paris se forment et continuent dans toutes les villes du Royaume pour se défendre contre les attaques que l'on craint toujours de voir renaître de la part des Ennemis de l'Etat. La cocarde blanche, rouge et bleue est le signal du patriotisme, et le ralliement, la sûreté du voyageur et du citoyen. Nul n'ose se dispenser de la porter, tous les Ecclésiastiques l'arborent soit au chapeau soit à la boutonnière. Mais cet enfantillage a bientôt passé les seules gardes bourgeoises l'ont conservées. Mr Necker est rapelé.

L'assemblée Nationale veut faire voir qu'elle travaille réellement au bien du peuple. Elle lâche imprudemment dans le public quelques décrets dictés par un premier feu ou mouvement d'enthousiasme patriotique, c.a.d. Sans les précautions et les réglemens qui devraient accompagner ces décrets. Les nobles, le clergé renoncent à tous leurs privilèges pécuniaires dont ils avaient jusqu'alors, aux droits de chasse exclusive &&& Le peuple interprète tout de travers, tous les paysans dans les campagnes sont armés pour détruire le gibier, les bois sont saccagés, les commis où receveurs d'impôts sont renvoyés dans plusieurs villes, le sel (chose inouïe, chose incroyable pour la postérité, le sel se vendait 14 s la livre court partout le royaume, est porté d'un bout de la France à l'autre pour être vendu un sol et deux sols la livre. Dans tout on admire la bonté du roy Louis XVI âgé de 33 ans, ses vûes paternelles et ses bonnes intentions. La reine fille de la reine d'hongrie, sœur de l'empereur Joseph est pour le moins suspecte.

2° Une nouvelle cabale a remué. On projette d'enlever le roy, de le transporter à Metz place forte en Lorraine et de l'y tenir en tutelle pendant qu'on ferait la guerre à son peuple. elle est aussitôt découverte. Le peuple de Paris entraîné lui même par les Poissardes où femmes des halles, entraîne la milice bourgeoise à Versailles, et tous traînent après eux, armes, bagages et plusieurs prises de canons. Ils parviennent jusqu'au château, jusque dans la salle de l'assemblée nationale et dans les appartements du Roy sans d'autre intention que celle de le prendre sous leur garde, de l'avoir sous leurs yeux à Paris avec sa famille et l'assemblée des députés, tout cela est exécuté.

Tout est réuni à Paris, aux Tuileries, à compter du mois d'octobre ~~juillet~~ et les séances s'y tiennent tous les jours. Le dérangement, le désordre, la dépréciation des finances avaient été la cause de la convocation des Etats généraux. C'est encore là, c'est encore les finances qui font le principal objet de leurs travaux. Cependant l'assemblée a monté jusqu'à la source, pour ainsi dire jusqu'à l'origine des choses. Elle ~~a fait~~ travaille à une nouvelle constitution de la monarchie sur des bases solides et bien raisonnées, à fixer les limites des pouvoirs administratifs, exécutifs et judiciaires, détruire les distinctions d'ordres et de corps.

Un grand nombre de Princes, entre autres M. le comte d'Artois frère du Roy, le duc d'Orléans, un grand nombre de grands et des plus puissans seigneurs laïcs et ecclésiastiques ont déserté leur patrie. S'ils n'emportent point de regrets, au moins emportent ils de graves soupçons de trahison et d'infidélité à leur pays et surtout d'immenses revenus. Le numéraire est devenu toujours plus rare ; L'Assemblée

Nationale est prête d'arrêter les revenus des fugitifs qui ne seront pas rentrés en France dans un temps donné.

Depuis longtemps la détresse et la pénurie des finances n'est plus un mystère. Les femmes des artistes de Paris donnent les premières l'exemple de contribuer généreusement chacune de sa propre bourse au rétablissement du Trésor public. Une députation de plusieurs d'entre elles venant offrir au nom de toutes leurs bijoux, joyaux, argenterie &&& est reçue avec tous les applaudissements et la galanterie française par le Président et toute l'assemblée.

Depuis ce moment les dons patriotiques se multiplient considérablement. Les chapitres, monastères, Eglises riches envoient leur argenterie à la monnaie, les grands seigneurs, leur vaisselle. Non contente de cela, l'Assemblée exige mais sans inquisition et sans recherches

1° le quart du revenu dont chacun jouit, toute charge déduite, exceptés une dont le revenu est au dessous de 400 # (*livres*), payable en 3 termes à un an de distance et que cependant l'assemblée s'engage à faire rembourser lorsque l'Etat sera libéré.

2° engage tous les citoyens à se priver surtout de leurs boucles d'argent pour en faire le sacrifice à la patrie.

3° a décidé au milieu des tempêtes, des orages, des troubles et du tumulte le plus confus et le plus indécent que tous les biens fonds dont jouit le clergé appartiennent à la nation, qu'elle peut s'en emparer, les vendre, affermer, en un mot en faire tel usage qu'elle voudra en pourvoyant pourtant à l'entretien du culte, des ministres des autels et des pauvres. C'est dans ce moment où le clergé, les moines, religieux, moineses, religieuses de tous les ordres sont sous le pressoir de l'assemblée nationale qui va les fondre, reffondre, ruiner dissoudre à son gré.

Jamais année n'a été plus féconde en grands événements qui par suite de l'assemblée nationale et de ses opérations vont se continuer ~~et peut être se continuer~~ dans le courant de présente année 1790. Videbitur infra

4° la foire qui tenait au milieu des champs autour de la chapelle de St Giles à droite en allant à Chartres, moitié chemin de Bval (*Bonneval ?*) à Montboissier a commencé à tenir dans la ville de Bonneval

**Chautard**  
curé d'alluÿes

## Evenemens remarquables de l'année 1790

1° l'hiver a été singulièrement doux et modéré, sans gelée, sans neige, un véritable printemps ; la récolte en bled et avoine fort bonne, en vin, très médiocre.

2° L'Assemblée nationale a continué avec vigueur et courage ses grands et immortels travaux sur la nouvelle constitution du royaume. Au mois de février, les grilles et barrières des cloîtres ont été brisées, la liberté rendue à tous les individus de l'un et l'autre sexe qui voudraient rentrer dans le monde, en fixant des pensions et traitemens tant à ceux qui sortiraient du cloître qu'à ceux qui préféreraient d'y demeurer. Enfin le décret porte qu'à l'avenir il ne sera jamais formé pareils établissemens en France, jamais émis de vœux absolus et solennels reconnus et protégés par la Loi

L'Etablissement des gardes nationales a pris faveur dans tout le royaume, le génie de la patrie, l'enthousiasme du patriotisme a créé des fédérations militaires dans presque tous les départemens où les citoyens armés réunis par députation de différens pays ont juré le maintien de la constitution, de l'ordre, la sûreté des propriétés ~~xxxx~~ l'union, la fraternité entre tous les Français, en présence et sur l'autel du dieu de la patrie élevé dans des camps dits camps de la fédération .

Mais nulle fédération militaire patriotique, n'a été plus complète, n'a été plus solennelle que celle qui s'est formée à Paris dans le champ de Mars le quatorze de juillet jour de l'anniversaire de la Bastille conquise, à laquelle les gardes Nationales de tous les coins de la France furent invités et assistèrent par départes (départemens) 30000 hommes armés plus de 300000 hommes spectateurs, l'Assemblée Nationale et le roi réunis pour le même objet, un autel magnifiquement élevé et tous les travaux immenses qui avaient été faits précédemment, tout l'appareil et l'ensemble de cette fête en ont fait un des spectacles les plus enchanteurs qui se soit jamais vu chez aucune nation, où plutôt ont donné une véritable féerie. C'est là où ~~le roy et~~ la Nation et le roy ont juré dans ce temple immense dont le ciel formait la voûte, d'être fidèles aux lois de la nouvelle constitution et de les maintenir de tout leur pouvoir. Le même jour et à la même heure toutes les municipalités du royaume faisaient le même serment séparément et respectivement.

Les Aristocrates, c'est ainsi qu'on appelle tous ceux qui regrettent l'ancien régime et qui s'opposent à la révolution qui s'opère, les Aristocrates n'ont vu qu'avec peine et désespoir cette heureuse réunion, cette coalition de toutes les forces de toutes les volontés qui consolidaient d'une manière inébranlable l'Edifice de la constitution ; leurs efforts pour le renverser ont été faibles depuis, quoiqu'on ait pourtant découvert encore dans le courant de la même année quelques complots que le patriotisme vigilant a ~~découvert~~ étouffés dès leur naissance.

3° Au mois de juin a commencé à être présenté à l'Assemblée nationale, le travail de son comité Ecclésiastique sur la nouvelle constitution du Clergé. L'Assemblée a cherché à rappeler à son Etat primitif le clergé de France honteusement dégradé,

deshonoré, diffamé par le luxe effrené et barbare de ses chefs engrassés dans ~~la~~  
~~sxxx~~ et des ~~travaux~~ l'abondance et la mollesse la plus efféminée, vivant à côté des  
pasteurs inférieurs, des pasteurs utiles et pauvres, des villes et des campagnes qu'ils  
tourmentaient et méprisaient indignement. \_\_\_ d'abord les noms d'archevêques ont  
été supprimés, les immenses revenus des évêques diminués et fixés à 12000 # (*livres*)  
les inutiles abbés autant que riches prieurs, chapelains, tous gens sans fonctions dans  
l'Eglise qu'ils deshonorait ont été réduits dans leurs revenus et nul ne portera ce  
nom après eux.

La postérité apprendra avec étonnement qu'il y avait dans ce temps-ci des prêtres  
réunis qu'on appelait chanoines, dans tous les Evêchés et même les petites villes de  
France, occupés à faire chanter par des chantres gagés un office à trois différentes  
séances par jour travail qui les dispensait de tout autre et leur donnait le droit de jouir,  
se divertir, courir les cercles et mépriser des prêtres, des ministres utiles qui valaient  
beaucoup mieux qu'eux, mais qu'on estimait moins parce qu'ils étaient moins riches.  
Tous ces titres, dignités &&& réunis dans des Eglises diocésaines particulièrement  
qu'on appelait Cathédrales ont disparu de dessus la terre et on ne connaîtra plus que  
les noms sacramentaires de Evêque, prêtre, curé et vicaire.

La France était cy devant divisée en provinces, gouvernements &&& un ordre  
admirable, une circonscription simple et bien arrondie a pris la place de cette vieille  
division informe.

Quatre vingt trois divisions forment le territoire de France avec chacune un Evêché au  
lieu de près de 120 Evêchés qui subsistaient naguères. Chaque département de la  
France est divisé en districts, chaque district en canton qui sont eux mêmes divisés en  
municipalités.

4° à cette année se rapportent encore l'abolition de ces cours souveraines nommés  
Parlements, repaire affreux d'avidés gens de justice appelés avocats et procureurs,  
conseillers &&& où le pauvre plaideur arraché à ses affaires domestiques allait à 100  
lieues de son pays acheter une justice, longue, incertaine &&& et souvent pour avoir  
la moitié de sa fortune engagée dans un procès, allait porter et perdre l'autre dans ce  
bois rempli de voleurs et de scélérats.

Le barbare régime de la féodalité, monstre dont on n'avait pu abattre toutes les têtes  
existait encore avec beaucoup de tyrannie. Mille petits seigneurs régnaient en vrais  
despotes dans leurs terres sur leurs vassaux. \_\_\_ La liberté est le premier des biens,  
l'égalité est le second. dans un Etat libre, il ne devait pas subsister de distinctions  
deshonorantes pour la société. Toute espèce de privilèges a été abolie, jusqu'aux titres  
et au nom même de prince, de duc, de comte, de marquis, de Baron, de seigneur, de  
Monseigneur, ~~pas même aux~~ que portaient des Evêques qui il y a six mois étaient  
monseigneurisés, comme des dieux.

C'est ainsi que les Lumières ont ramené les vrais principes et que la raison écoutée  
a étendu son empire bienfaisant propre à adoucir la condition des plus malheureux  
mortels, en leur apprenant qu'ils sont tous égaux et qu'il ne doit y avoir de distinction  
que celle qui naît nécessairement de la différence des talents, du mérite et des vertus.



5° Louis XVI Roi des français au lieu de roi de France et de Navarre . \_\_\_\_\_

6° Vers la fin de cette année a commencé la vente des biens domaniaux et Ecclésiastiques dits Nationaux. Ce qui contribue singulièrement à favoriser cette Vente c'est la création d'un papier monnaie appelée assignat, hypothéqué sur tous ces biens immenses , appuyé sur la foi de la Nation entière. Il en a d'abord été forgé pour 400,000,000 de livres, les plus bas étant de 200 livres, il en a ensuite été émis pour 1,200,000,000 de différents prix , à 200 # (*livres*) 100# 90 # et en descendant par progression décuple jusqu'à 50 livres. Tous ces billets servent à payer la dette exigible, le remboursement des charges &&& car il faut encore dire que tous les offices , emplois de juges se vendaient et s'achetaient comme des étoffes \_\_\_\_\_ crédite, postérieurement . &&&&&

7° Au mois de Novembre de cette même année, l'Ass.... Nat... a obligé par un décret exprès tous les ecclésiastiques reconnus fonctionnaires publics à donner une garantie de leur fidélité à la Loi en s'engageant par un serment solennel prêté un dimanche à l'office de la messe en présence du conseil général de la commune, à veiller avec soin sur les fidèles qui leur sont confiés , à être fidèles à la Nation à la Loi et au roi et à maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée Nat.. et acceptée par le roy. \_\_\_\_\_

ce serment n'est pas également vu de tous les Ecclésiastiques , les uns vont le faire et le font déjà ; d'autres le refusent ~~et font~~ résolus à sacrifier leurs emplois, titres dignités de curé, d'Evêque &&&

on le verra dans le cadre des Evénements de l'année 1791 \_\_\_\_\_

## Evenemens remarquables de l'année 1791

---

1° Le mois de septembre a été extraordinairement beau et chaud

2° Les récoltes en grains et en vins médiocres

3° Sur la fin de l'année précédente l'assemblée nationale constituante venait de décréter que tous les fonctionnaires publics ecclésiastiques seraient tenus de faire le serment solennel d'être fidèles à la Nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution decretée par l'ass. Nat. Et acceptée par le roi. Cette loi juste par elle même et nécessaire pour avoir une garantie de la fidélité et de la soumission aux lois de toutes les personnes exerçant au nom de la loi des fonctions publiques et un emploi salarié par la nation, cette loi a rempli de troubles et de désordres toute la France pendant le courant de cette année 1791. tous les Evêques de France coalisés, à l'exception de quatre seulement, Sens, Autun, Orléans, Viviers, se sont refusés à ce serment civique. Ils ont essayé et réussi par toutes sortes de moyens, de manœuvres secrètes et publiques à détourner de ce serment un grand nombre de curés de leurs diocèses respectifs, serment qu'ils représentaient comme odieux, abominable, sacrilège, apostat &&& Les uns et les autres réunis encore aux gros bénéficiers dépouillés où réduits, aux chauvins et autres prêtres mécontents, dévots et fanatiques sont parvenus contre toute raison à entrainer dans leur parti un grand nombre de catholiques de toutes les classes et de toutes les conditions à qui ils faisaient entendre que la constitution nouvelle du clergé était hors de la compétence de l'assemblée nationale, quelle entreprenait sur la puissance de l'Eglise et détruisait tous ses droits, quelle renversait et anéantissait la foi catholique et la religion en France &&. il est inimaginable combien cette querelle très irreligieuse a enfanté d'écrits, d'ouvrages, de brochures, de petites feuilles de toute espèce et elle nuit d'une façon très marquée dans ce moment, à l'affermissement de notre sublime et trop parfaite constitution.

La Loi du serment portait la peine de déchéance et de destitution de toute place, emploi et de la part de ceux qui s'y refuseraient où qui après l'avoir prêté le retracteraient. Seulement elle accordait aux premiers, savoir aux Evêques 10,000 livres et aux curés 500 livres, rien du tout à tous les autres. Quelle rumeur et quelle nouveauté dans tout l'Empire ! On a vu dans le courant de février et de mars tous les Evêques insermentés déposés et tous remplacés. parmi eux quelques uns sont restés dans leurs diocèses pour y intriguer et séditionner, ~~xxx~~ ont émigré en lâchant derrière eux comme les Scythes à la guerre, des traits où des foudres d'interdiction, d'excommunication de leurs successeurs. Tous unanimement se sont jetés aux pieds du souverain pontife, ont calomnié l'assemblée Nationale et les affaires de France, surpris la religion de Pie VI intéressé déjà dans la cause actuelle et arrachés des brefs, des Bulles foudroyantes contre les prétendus intrus dans l'Episcopat. On a vu

dans l'intérieur du royaume tous les prêtres du parti aristocratique cabaler, intriguer, exciter partout, par esprit de paix et de religion, les peuples à la révolte et à l'insubordination, y réussit malheureusement dans beaucoup d'endroits, faire entendre que les nouveaux curés constitutionnels successeurs des non sermentés étaient des schismatiques, des intrus, des hérétiques qui entraînaient dans l'erreur tous les catholiques qui adhéraient à leurs maximes, crier à la perversité, à la nullité de tous les sacrements qu'ils administraient, même du sacrifice de la messe, séparer d'opinion, de société et de lit les femmes d'avec leurs maris soit disant hérétiques. Voilà ce qu'on a vu à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et l'an 2<sup>e</sup> de la liberté. Enfin le mal et les désordres regnent partout où ils se trouvent des prêtres non-sermentés et perturbateurs. Les lois sont sans vigueur pour les réprimer. On ne veut d'autres moyens que la tolérance universelle de toutes les religions et de tous les cultes.

Le Mardi 17 fev Mr Bonnet curé depuis 40 ans de la psse (*paroisse*) de St Michel de Chartres, âgé de 70 ans, a été choisi par l'assemblée des Electeurs pour premier Evêque constitutionnel du département à la place du Sr de Lubersac député à l'assemblée constituante. \_\_\_\_\_

On a remplacé à Chartres les curés de Ste foy, s. andré, st Saturnin et st Agnan, et toutes ces psses avec les autres ont été ridiculement réduites et refondües en une seule et trop grande paroisse, celle de la cathédrale. \_\_\_\_\_

Les curés non sermentés où rétractans dans le canton de Bonneval ont été ceux de Notre dame de Bonneval, de Moriers, de Lolon (*Logron? Laons*) et de Trizay. \_\_\_\_\_

4<sup>o</sup> au mois de mars de la même année il a été decreté que la nouvelle Eglise construite sous l'invocation de ste genevieve à Paris, serait convertie en un monument public où Panthéon destiné par honneur singulière a recevoir les cendres des grands hommes qui seraient jugés avoir bien mérité de la nation. Le fameux Mirabeau-riqueti membre de l'assemblée nationale dont il était l'âme a eü le premier les honneurs du Panthéon. Au mois de juin les cendres de Voltaire ont reçu les mêmes honneurs transportés d'une abbaye où il fut inhumé a ce nouveau munument avec une pompe inouïe telle qu'on en refait à l'égard des divinités payennes. \_\_\_\_\_

5<sup>o</sup> Dans la nuit du 20 au 21 juin le roi, la reine, le Dauphin et Mme royale, Monsieur frere du roi et Mme Elizabeth leur seur se sont évadés furtivement de Paris et ont été arêté à La petite ville de Varennes, petite ville du département de la Meuze. \_\_\_ ce complot de fourberie et de trahison a été ourdi de la manière la plus adroite. Une voiture et une chaise étaient placées a onze heures du soir dans la cour des princes ou toute la famille se rendit séparément et gagna la porte St Martin où elle descendit pour se placer dans une autre voiture qui les attendait. Des couriers préparaient d'avance des chevaux sur la route et on suivait la route de Clermont Ste Menehould, Varenne &&&& on n'a été instruit a pa(*ris ? , pliure du registre !*) de cet événement qu'a 8 heures du matin, heure à laquelle on a coutume d'entrer chez le roi. Rien n'avait été changé quand au service de la famille royale, les ordres d'usage avaient été

donnés pour le lendemain, le coucher se fit aux heures ordinaires. \_\_\_ à la première nouvelle, l'allarme a été répandue dans Paris, le canon en a donné le signal, on a battu la générale, les gardes nationales ont été rassemblées, le tocsin a sonné partout. L'assemblée s'est réunie en grande hâte et n'a jamais paru si grande que dans ces momens de crise et de péril. Des courriers ont été expédiés à l'instant dans tous les départemens pour faire arrêter toute personne sortant du royaume et contenir l'effervescence et les désordres auquel un pareil événement pouvait donner lieu.

Le 21 à 10 h du soir un courier est venu annoncer que le roi et la famille royale étaient arrêtés à Varennes et que le général Bouillé qui était l'auteur de ce plan d'évasion n'avait pu la protéger efficacement quoiqu'il eut distribué pour cela sur la route des détachemens de hussards et de dragons. L'assemblée passe la nuit entière dans la salle de ses séances et décrète avec une rapidité qui n'ôte rien à la sagesse les mesures convenables pour assurer le retour pacifique du roi et de la famille, dans la capitale, elle députa en qualité de commissaire trois de ses membres pour les recevoir. Rien n'est plus admirable que l'ordre et le calme qui ont régné dans Paris à cette grande occasion propre à faire naître des agitations bien à craindre.

Le S<sup>r</sup> Drouet maître de poste de Ste Menehould ayant conçu quelques soupçons sur les personnes renfermés dans les voitures qui venaient de passer, était monté à cheval et les avait devancé à Varennes où il communique ses craintes à la municipalité. Les voitures étant arrivées, trouvent l'entrée du pont barricadée par une voiture chargée que le s<sup>r</sup> Drouet et Guillaume commis du district son compagnon avaient renversée à dessein. Il était près de minuit. Les deux frères Le Blanc aubergistes se présentent armés pour les arrêter, le nommé De Sauce procureur de la commune pour demander les passe ports. On lui présente un passe-port pour M<sup>me</sup> La Baronne de Korff signé Louis et plus bas Montmorin. Le procureur de la commune représente qu'il est trop tard, qu'il y a de la rumeur et de la fermentation dans la ville occasionnés par ce passage et qu'il est prudent que les personnes qui étaient dans la voiture en descendent ; il offre sa maison et elle est acceptée. Tout le monde était sur pied. On travaille à faire des barricades. Un détachement de ~~hussards~~ dragons se présente, il met bas les armes sans résistance. Le roi se voyant reconnu se jette dans les bras du procureur de la commune, lui dit qu'il est le roy et qu'il quitte Paris où il ne peut vivre sa famille et lui avec sûreté et décence. tous ceux qui l'entourent le pressent de retourner dans la capitale, il s'y oppose, il déclare qu'il veut aller à Montmédi sans sortir du royaume. il tempore tant qu'il peut, espérant être tiré des mains de la garde Nationale par Bouillé. Le fils de celui ci était à la tête d'un détachement de hussards, mais ils n'étaient pas en force pour réussir à enlever le roi. Chaque instant de retard augmentait le péril et les allarmes. Enfin le départ se décide , on marche jusqu'à Clermont où se joignent les commissaires de l'assemblée et une nombreuse escorte de gardes nationaux qui se réxxxent de tous les environs. Le lendemain on a couché à Meaux et le surlendemain le roi est arrivé à 8 heures du soir à Paris. Le roi n'a vu sur son passage et à son arrivée qu'un silence profond et la

contenance fiere d'un peuple libre et indigné de sa félonie et de sa perfidie. Le mémoire adressé aux français et écrit de sa main que le roi a laissé en fuyant est un manifeste affreux, code barbare de l'esclavage, critique amere de toutes les operations de l'assemblée nationale et de la révolution. il est évident que, quelque protestation que le roy ait faite de n'avoir pas l'intention de sortir du royaume, le résultat de cette evasion combinée était d'introduire les troupes étrangères et la guere civile, et la réunion de toutes les circonstances ( ? ) rendent le roi coupable de trahison, de mauvaise foi et de perfidie.

Monsieur et Madame ayant pris une autre route, ont passé heureusement chez l'Etranger pour ne revenir jamais, pour ne revenir jamais. \_\_\_\_\_

6° Au commencement de 7bre (*septembre*) La constitution française faite au milieu des orages, des luttes continuelles de tous les principes de la raison avec tous les préjugés et les passions, a été entièrement achevée. Présentée aussitôt dans son ensemble à l'acceptation du roi, elle a été reçue et acceptée franchement et librement par sa majesté le 14 7bre. Ce qui a donné lieu dans tout le royaume à des fêtes et des réjouissances patriotiques. Depuis ce moment la conduite loyale et franche du roi ne se dément point un moment. \_\_\_\_\_

7° Les emigrations ont beaucoup augmenté dans la plus grande partie de la noblesse française. Ces émigrés d'accord avec les aristocrates de l'intérieur et de tous les prêtres insermentés et fanatiques continuent d'exciter des troubles et provoquent des approches et préparatifs de guerre pour le printems prochain  
\_\_\_\_\_

8° Le premier octobre l'assemblée constituante a cédé la Salle de ses séances à la 2<sup>de</sup> Législature qui s'est formé promptement en assemblée nationale.

9° Le numéraire sonnait disparaît entièrement. Le prix de l'argent varie tous les jours et il s'est vendu jusqu'à 5 ?? \* pour 100. il est accaparé ainsi que toutes les petites monnoies formées du métal des cloches. \_\_ pour parer à cette disette, presque toutes les municipalités des villes ont fait une émission considerable de billets de confiance en échange d'assignats de 50 livres et au dessus, ce qui facilite le commerce.  
\_\_\_\_\_

10° Les troubles de s' domingue , théâtre d'horreur et de guerre civile depuis plus d'un an, les bruleries et incendies des plantations, et enfin les accaparements du sucre et du café ont fait porter le prix de ces denrées jusqu'a un écu de trois livres la livre de sucre, et en général le papier-monnoie fait payer toutes les marchandises et denrées à un prix beaucoup audessus du prix ordinaire, faute d'une confiance qui lui est cependant bien assuré, puisque l'hypotèque en est impérissable \_\_\_\_\_

## Curés d'Alluÿe

|                              |           |       |
|------------------------------|-----------|-------|
| Hémon                        | curé en   | 1573  |
| Clément                      | .....en   | 1605  |
| Gucheron                     | .....     | 1618  |
| Cochet                       |           | .1629 |
| Coulon                       | . . . . . | 1652  |
| Estillard                    | . . . . . | .1660 |
| Coudray                      |           | 1683  |
| Raveneau                     |           | 1713  |
| Davoust                      |           | 1737  |
| Le Vassor                    |           | 1737  |
| Chartrain                    |           | 1741  |
| Boucher                      |           | 1741  |
| Sauqueuze                    |           | 1761  |
| Blin                         |           | 1765  |
| Chautard                     |           | 1785  |
| Coudray curé constitutionnel |           |       |
| nommé en                     |           | 1792  |